

N° 14739-2020/1-ACTS/SG

Date du : 25 mars 2020

Rapport de présentation

OBJET : fixant les modalités d'attribution de secours immédiats et exceptionnels aux ressortissants calédoniens en instance de rapatriement sur le territoire

PJ : un projet d'arrêté

Dans le cadre de sa politique de prévention contre la pandémie du coronavirus, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a annoncé la suspension des vols à destination de la Nouvelle-Calédonie à compter du 20 mars 2020 minuit.

Cette décision a amené de nombreux Calédoniens à se retrouver bloqués à l'étranger. Devant les difficultés qu'une telle situation implique, la province Sud, dans le cadre de ses compétences en matière sociale, souhaite apporter un soutien financier à ses ressortissants les plus fragilisés par cette décision

Il se traduit par la mise en place d'une aide financière exceptionnelle forfaitaire provinciale.

Ces modalités sont définies dans un règlement annexé au présent arrêté.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.